

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Relance

Arrêté du 21 février 2022 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics

NOR : ECOM2206177A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-6 à R. 2197-10 ;

Vu l'arrêté du 6 février 2019 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics ;

Vu la proposition du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en date du 20 janvier 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics, à compter du 6 février 2022 :

- Madame Claire BODONYI, directrice, direction des affaires financières ;
- Madame Catherine ROBINET, chef de la mission des achats, direction des affaires financières ;
- Madame Jeanne-Marie GARCIA, chef du bureau des achats, mission des achats, direction des affaires financières ;
- Madame Elodie LEFEBVRE, chef du bureau des marchés publics, mission des achats, direction des affaires financières ;
- Madame Marie-France FREALLE, adjointe au chef du bureau des marchés publics, mission des achats, direction des affaires financières ;
- Monsieur Bruno CLERC, sous-directeur des affaires juridiques internes, direction générale de l'administration et de la modernisation ;
- Madame Myriam ACHARI, directrice, direction des immeubles et de la logistique ;
- Monsieur Laurent DARROUZET, sous-directeur des opérations immobilières en France et de la logistique, direction des immeubles et de la logistique ;
- Madame Caroline CASTERAN, rédactrice, sous-direction des opérations immobilières en France et de la logistique, direction des immeubles et de la logistique ;
- Monsieur Xavier RICHARD, directeur adjoint, direction du numérique ;
- Monsieur Thierry DARBOIS, chef de la mission de l'administration générale, direction du numérique ;

- Madame Sybille MERT, sous-directeur de la formation, des concours et des stages, direction des ressources humaines, direction générale de l'administration et de la modernisation ;
- Monsieur Etienne PROVOST, adjoint au sous-directeur, sous-direction de la formation, des concours et des stages, direction des ressources humaines, direction générale de l'administration et de la modernisation ;
- Madame Anne-Claire LEGENDRE, directrice, direction de la communication et de la presse ;
- Madame Sophie THELLIER, chef de pôle, direction de la communication et de la presse ;
- Monsieur Didier GONZALEZ, sous-directeur de la logistique, de l'interprétation et de la traduction, service du protocole ;
- Monsieur Ralid AJABBOUNE, technicien, sous-direction de la logistique, de l'interprétation et de la traduction, service du protocole ;
- Monsieur Cyrille PIERRE, directeur général adjoint, direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international ;
- Monsieur Bertrand POUS, délégué des programmes et des opérateurs, direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international.

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de cette date.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 21 février 2022,

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
Laure BEDIER